Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception au contrôle de légalité le .
et de sa publication ou notification le : 18 NOV 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

Sarthe Le Département

Direction de l'autonomie et de la santé mentale
Département parcours des personnes âgées

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES

ARRETE N° ARS-PDL/DASM-DPPA/239/2026/72

ARRETE CD N° 26_8147
18 NOV 2026

ARRÊTÉ

Fixant la liste des établissements membres du Groupement territorial social et médico-social de la Sarthe, en application de l'article 6 de la loi n°2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SARTHE

VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 312-7-2 et suivants ;

VU l'article 6 de la loi n°2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie ;

VU le décret du 22 juillet 2026 portant nomination de M. Sébastien DELESCLUSE en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé des pays de la Loire ;

VU le décret n°2025-1394 du 29 décembre 2025 relatif aux groupements territoriaux sociaux et médico-sociaux et aux autres formes de groupement de coopération ;

VU le projet régional de santé (P.R.S) 2023-2028 de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire arrêté le 26 octobre 2023 ;

VU l'arrêté n° ARS-PDL/DG/2026-029 du 23 juillet 2026 portant délégation à Madame Marianne CORNU-PAUCHET, directrice de l'autonomie et de la santé mentale de l'ARS des Pays de la Loire ;

CONSIDERANT l'appel à manifestation d'intérêt publié Le 29 octobre 2025 sur le site internet de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire visant à la création de groupements territoriaux sociaux et médico-sociaux sur le territoire de la région des Pays de la Loire ;

CONSIDERANT le projet de GTSMS dénommé PART'ÂGE 72 transmis en retour par mail du 28 novembre 2025 ;

CONSIDERANT le fait que ce projet inclut la totalité des EHPAD public autonomes du département de la Sarthe, à l'exception de l'EHPAD Louis Pasteur de Bessé-sur-Braye, lequel a choisi d'adhérer au GHT de la Sarthe ;

SUR proposition conjointe de la directrice de l'autonomie et de la santé mentale et de la directrice générale des services du département de la Sarthe ;

ARRETENT

Article 1er : En application de l'article 6 de la loi du 8 avril 2024 susvisée, la liste des groupements territoriaux sociaux et médico-sociaux dont le siège social se situe dans le département de la Sarthe et la composition de ces groupements est fixée comme suit :

- **GTSMS Part âge 72** – siège provisoire sur la phase de préfiguration : 43 rue de Spilsby - 72130 FRESNAY SUR SARTHE

Etablissements membres :

Raison sociale	FINESS juridique	Statut	Siège de l'établissement
EHPAD MAINE CŒUR DE SARTHE	720021260	Public autonome	34, rue des moulins 72290 BALLON SAINT-MARS
EHPAD ALBERT TROTTE	720001551	Public autonome	9, rue Albert Trotté Hatton 72160 THORIGNE SUR DUE
EHPAD LA PETITE BRUYERE	720001528	Public autonome	55 rue Xavier Boutet 72320 VIBRAYE
EHPAD CEGVS	720015999	Public autonome	3 place Gautier Chevreuil 72350 BRULON
EHPAD/SSIAD LES FRESNES LES CHATAIGNERS	720000835	Public autonome	43, rue de Spilsby 72130 FRESNAY SUR SARTHE
EHPAD Résidence AMICIE	720000900	Public autonome	53, rue Honoré Broutelle 72450 MONTFORT LE GESNOIS
EPISM ARC EN CIEL DU PERCHE SAOSNOIS	720022680	Public autonome	4, rue du Général de Gaulle 72260 MAROLLES LES BRAULTS
EHPAD LA HOUSSAYE	720000934	Public autonome	LA HOUSSAYE 72430 SAINT-JEAN DU BOIS
EHPAD LES GLYCINES	720000488	Public autonome	20, rue principale 72510 MANSIGNE
EHPAD LES CHEVRIERS	720000876	Public autonome	Rue des chevriers 72360 MAYET
EHPAD LE PRIEURE	720000447	Public autonome	Rue du prieuré 72510 PONTVALLAIN
EPISM BODIN ET CRAPEZ	720023365	Public autonome	9, rue Fernand Crapez 72250 PARIGNE LEVEQUE
EHPAD ARC EN CIEL	720000884	Public autonome	5, porte de l'Orthiau 72320 MONTMIRAIL
EHPAD résidence DE FONTENAY	720000926	Public autonome	Route de Dauvers 72340 RUILLE SUR LOIR
EHPAD résidence de COURTOUX	720000769	Public autonome	Route du Mans 72340 LA CHARTRE SUR LE LOIR
EHPAD de LOUE	720000850	Public autonome	83, rue du général Dunlap 72540 LOUE

La date prévisionnelle de création du groupement est fixée au plus tard au 1er janvier 2028.

Article 2 : l'établissement suivant remplit son obligation d'adhésion à une forme de groupement mentionné à l'article L 312-7-2 du CASF en ce qu'il relève du groupement hospitalier de territoire de la Sarthe : EHPAD Louis Pasteur – 720000777 – 40 rue Pasteur - 72310 BESSE-SUR-BRAYE

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché dans les établissements concernés. Il fera l'objet d'une information auprès des conseils d'administration, des représentants du personnel et des résidents et de leurs familles ;

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté, ou de sa publication aux recueils des actes administratifs, cette décision peut faire l'objet :
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6, allée de l'ile Gloriette 44041 NANTES cedex 01). Cette saisine peut se faire avec l'application « Télérecours citoyen » : www.telerecours.fr ou par voie postale à l'adresse du tribunal administratif susmentionné.

Article 5 : la directrice de l'autonomie et de la santé mentale de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire et la directrice générale des Services départementaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire et du département de la Sarthe.

Fait à Nantes, le 05 NOV. 2026

Le Directeur général de l'Agence Régionale de santé

Sébastien DELESCLUSE

Le Président du Conseil départemental

Frédéric BEAUCHEF